

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

12 octobre 2021

Date d'affichage :

13 octobre 2021

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mmes et MM.

Éric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF,
Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Lucille ZUSSY, Régis
MAITRE, Anne-Marie TSCHIRHART, Fanny WEIGEL, Marion
FUCHS, Jean-Sébastien INEICH, Stéphanie HALLER.

Excusé(s) :

M. Anatole FUCHS,
M. Éric HUMBERT,

Procuration(s) :

M. Marc WILLEMANN,
Mme Stéphanie HALLER.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021.**
- 2. Finances :**
 - **Approbation convention Maison forestière**
 - **Révision Taxe d'Aménagement**
 - **Adhésion paiement en ligne PayFip**
 - **Création de poste d'Agent Technique**
- 3. Communauté de Communes Thann-Cernay : Rapport d'activité 2020.**
- 4. Adoption motion de soutien Communes Forestières.**
- 5. Etang du Grusselbach.**
- 6. Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin :**
 - **Rapport d'activité 2020**
 - **Adoption motion contre le projet de restructuration du groupe EDF**
- 4. Divers.**

M. Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du Maire, Mme Marielle GUEDES est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

**Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 22 JUILLET 2021**

Aucun conseiller n'ayant de remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 FINANCES

DEL20211021_001 Convention portant sur la répartition des dépenses d'entretien de la Maison Forestière de Bitschwiller-lès-Thann

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Emilie LITZLER, Technicien forestier responsable des forêts communales de Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas, Bourbach-le-Haut, Leimbach, Rammersmatt, Roderen et des forêts propriétés de l'Hôpital de Thann et de l'Eglise de Thann est logée dans la Maison Forestière mise à disposition par la commune de Bitschwiller-lès-Thann.

Concernant les dépenses d'entretien de cette maison, une convention a été signée en 2012, entre la commune de résidence et les autres communes pour le partage des coûts d'entretien, celle-ci prend fin le 30 juin 2022.

Dans la continuité de cette convention, et conformément au décret du 21 août 1925 relatif aux préposés forestiers communaux en Alsace-Moselle « *les dépenses d'entretien de ces maisons sont réparties annuellement entre les propriétaires des forêts comprises dans la circonscription du titulaire à l'étendue de ces forêts* », il y a lieu de la reconduire en visant à répartir les frais engagés par la commune de Bitschwiller-lès-Thann entre les propriétaires des forêts gérés par l'Agent ONF.

Après lecture des modalités de répartition, il est demandé à l'assemblée de donner autorisation de signer la convention proposée par la commune de Bitschwiller-lès-Thann.

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte la répartition des dépenses d'entretien de la Maison Forestière de Bitschwiller-lès-Thann, suite à la prise de fonction de Madame LITZLER Emilie, technicien forestier, responsable de la forêt communale de Roderen ;**
- **accepte le montant de la répartition annuelle proposé soit 342,00 €, correspondant à la surface communale de Roderen qui est de 87,29 ha ;**
- **autorise le Maire à signer la convention définissant les conditions de cette dépense, qui met ainsi fin à la convention de mai 2012 ;**
- **décide d'inscrire la dépense au budget 2022.**

DEL20211021_002 Révision de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire explique que les communes sont bénéficiaires de la part communale de la taxe d'aménagement et peuvent délibérer pour modifier en cas de besoin son régime de taxation pour application au 1^{er} janvier 2022. La taxe d'aménagement s'applique sur les constructions et les créations de surfaces. Les communes peuvent fixer un taux dans une fourchette comprise entre 1% et 5%.

En l'absence d'une nouvelle délibération fixant un nouveau taux de la taxe, ce dernier est reconduit de plein droit pour l'année suivante.

Il informe que le 21 novembre 2011, le Conseil Municipal a voté un taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal et n'a pas évolué depuis.

Madame Emmanuelle RUFF, fait remarquer que depuis cette date le taux n'a jamais augmenté.

Le Maire répond qu'effectivement les taux ont été maintenus par la municipalité, mais ce sont les bases qui servent au calcul des différentes taxes qui évoluent et la municipalité n'a pas mainmise sur ce point.

Il fait part d'une information de la Direction Départementale des Territoires du transfert de la liquidation de la gestion de la taxe d'aménagement vers la Direction Départementale des finances publiques.

Il est demandé, aux membres du Conseil Municipal, de se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3 %, voté le 20 novembre 2011 ;**

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Adhésion au paiement en ligne PayFip

Le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018 prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales de proposer le service des paiements des factures en ligne au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Ce service gratuit s'appelle PayFip et est utilisable directement par les usagers 24h/24 et 7 jours/7.

Une information sera indiquée sur les avis de sommes à payer ou factures adressées aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne par carte bancaire ou prélèvement unique sur la page de paiement de la DGFIP <http://tipi.budget.gouv.fr>.

Pour la commune de Roderen, le paiement en ligne concerne entre autres la vente de bois, la location des prés, les concessions cimetièrre et différentes cotisations.

L'Association Foncière est également concernée par cette disposition, pour les cotisations payées par les propriétaires fonciers.

Une convention d'adhésion a été signée avec la Direction Générale des Finances Publiques pour chaque entité. Les coûts de développement, de mise en œuvre et de fonctionnement sont à la charge de la DGFIP.

Les coûts à la charge des entités sont les coûts de commissionnement de carte bancaire, soit au 1^{er} janvier 2021 0,25% du montant de la transaction + 0,05 € par opération. Le prélèvement n'engendre aucun frais supplémentaire.

DEL20211021_003 Création d'un emploi permanent d'Agent Technique

Monsieur le Maire explique que depuis le début de la pandémie, l'Education Nationale impose aux communes un protocole sanitaire, qui consiste à désinfecter les locaux et le mobilier chaque jour dans les écoles. Pour se faire nous avons recruté en mai 2020, dans le cadre d'un accroissement d'activité, une personne supplémentaire pour renforcer le service.

Le contrat d'accroissement temporaire est limité à 12 mois maximum sur une période de 18 mois. Les mesures sanitaires devenant permanentes et la commune ne disposant pas d'autres possibilités de recrutement selon le code des collectivités, le Centre de Gestion propose la création d'un emploi permanent permettant le recrutement sur la base de la circulaire n° 01/2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent de catégorie C relevant du grade d'Adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 6 heures (soit 6/35^{èmes}), compte tenu de l'augmentation des tâches incombant aux agents techniques, en raison des

mesures sanitaires imposées dans les établissements scolaires, par le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte, à compter du 01/11/2021, la création d'un emploi permanent de catégorie C relevant du grade d'Adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 6 heures (soit 6/35^{èmes}) ;
- charge le Maire à procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- décide que cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, compte tenu du fait :
 - que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation ;
 - qu'il s'agit d'un emploi permanent d'une commune de moins de 1 000 habitants ;
 - qu'il s'agit d'un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

Le niveau de rémunération échelles C1, échelon 1, indice brut 354, indice majoré 330.

- charge le Maire de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Point N° 3 Communauté de Communes Thann-Cernay : Rapport d'activité 2020.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes. Celui-ci est consultable sur le site de la commune www.roderen.fr ou sur le site de la CCTC www.cc-thann-cernay.fr.

Il informe que la Communauté de Communes a pris une nouvelle direction concernant l'accès à la culture, en effet depuis 2021 les spectacles sortent des salles et vont à la rencontre du public, dans les communes. Roderen accueillera en avril 2022 un spectacle présenté sur le plateau sportif.

Le Président de la Communauté de Communes, Monsieur François HORNY viendra également à la rencontre des élus du territoire, en assistant à un conseil municipal.

Jocelyne SOURD fait remarquer qu'il serait opportun d'aborder ce jour-là le dossier de la piste cyclable.

Christophe KIPPELEN présente le nouveau logo de la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Il est bleu en référence à la rivière de la Thur et vert pour les forêts des Vosges.

Point N° 4

DEL20211021_004 Adoption motion de soutien à Communes Forestières

Marc WILLEMANN, Adjoint aux affaires forestières explique que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières

françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Pour faire bon poids, le futur contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois à l'ONF.

Versés par les communes à l'ONF, les frais de garderie correspondent à un pourcentage de l'ensemble des recettes issues des forêts, comme la vente de bois. Ces frais financent notamment la mise en œuvre, par l'ONF, du régime forestier dans les forêts communales. L'ONF est chargé d'un certain nombre de missions qui vont de la conservation des forêts à la planification de la gestion forestière et sa mise en œuvre (coupes et travaux) et la suppression de près de 500 emplois pourrait accentuer le risque de dégradation du service public forestier alors que nos forêts font déjà face à une tempête sanitaire silencieuse.

La commune n'est pas adhérente à la Fédération des Communes Forestières, mais étant propriétaire forestier, il est proposé de soutenir l'action de la Fédération des Communes Forestières en proposant l'adoption de la motion.

Monsieur le Maire rajoute que le manque d'effectif s'est fait également sentir sur le ban de la commune. En effet à la suite du départ de Monsieur TSCHAEGLER, il a fallu attendre un an pour qu'un nouvel agent ONF soit désigné.

Anne-Marie TSCHIRHART demande si la suppression de 500 postes est vraiment justifiée.

Régis MAÎTRE signale que cela se ressent également au sein des communautés de communes, pour exemple 3 postes de bûcherons ne sont pas remplacés dans la Vallée de la Doller.

Monsieur le Maire confirme cette information et précise qu'il en est de même pour notre Communauté de Communes, à cela se rajoute les arrêts maladies ou absence pour congés. Et pour faire face à cette situation la CCTC a recours à des prestataires extérieurs.

Monsieur le Maire propose l'adoption de la motion à l'assemblée en ces termes :

CONSIDERANT :

Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025 ;

Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens ;

Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF ;

CONSIDERANT :

L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;

L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;

Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, exige :

**Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.**

demande :

Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,

Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adoption de cette motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières et charge le Maire de l'adresser au 1^{er} Ministre, Jean CASTEX et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien DENORMANDIE.

Point N° 5 Etang du Grüsselbach

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté par Monsieur Hervé LANDMANN, Président de l'Association de pêche « Les Amis du Grüsselbach », concernant le bail emphytéotique signé avec la commune en 1975 pour 25 ans et prolongé en 2000 pour 25 années supplémentaires. Le bail a pour objet la parcelle 103 de la Section 35 Bodenmatten avec 1,268 hectares aménagé en étang.

L'association souhaite obtenir le consentement d'une nouvelle location.

Monsieur le Maire explique les principes d'un bail emphytéotique et propose de prolonger le bail de 25 années supplémentaires, soit jusqu'en 2050.

Les termes devant être précisés, il est suggéré de rajouter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Point N° 6 Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin

Rapport d'activité 2020 et Compte Administratif 2020

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat et le compte administratif 2020.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet www.sde68.fr, rubrique « Nos publications ».

Les points forts de l'année 2020 sont :

- Renouvellement du Comité Syndical, élections du Président, des Vice-Présidents, des assesseurs du Bureau, installation des commissions.
- Signature de l'Engagement Partenarial avec la DDFIP.
- Création des groupes de travail relatifs aux nouvelles attributions : éclairage public, mobilités propres et transition énergétiques.
- Mise en place d'une enveloppe de 1,5M€ pour aider les communes pour les travaux de modernisation de l'éclairage public.
- Travaux d'enfouissement des lignes électriques.
- Reversement de la redevance d'investissement.
- Taxe communale sur la consommation Finale d'Électricité.
- Mise en place d'une assistance mutualisée aux communes pour la récupération de leur RODP.

DEL20211021_005 Adoption de la motion contre le projet de restructuration du groupe EDF

Monsieur le Maire fait part d'une demande du Président du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin, concernant l'adoption d'une motion adoptée par le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) du 20 janvier 2021, jointe en Annexe.

Depuis cet été, le gouvernement a définitivement repoussé ce projet. Mais le Président du Syndicat d'Electricité encourage tout de même d'adopter cette motion.

Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « HERCULE » doit conduire à la création de 3 entités distinctes :

- Le nucléaire serait logé dans une société dite « Bleue » ;
- L'Hydroélectricité de couleur « Azur », serait une filiale de « Bleue » ;
- EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables.

L'ouverture d'EDF « Vert » à un actionariat privé pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés.

Dans une motion du 20 janvier 2021, le Conseil d'Administration de la FNCCR déplore l'absence totale d'information des territoires, et de concertation avec eux, en premier lieu avec les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, pourtant propriétaire des réseaux.

Le Bureau Syndical réuni le 29 janvier dernier a émis un avis favorable à l'adoption de la motion présentée par la FNCCR.

Cette motion sera transmise aux représentants d'EDF, d'Enedis, à la FNCCR, aux parlementaires et aux organisations syndicales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande instamment :

- **que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet « Hercule » de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis ;**
- **que des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportés ;**
- **qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduise pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ;**
- **que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ;**
- **que le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ;**
- **qu'EDF-SEI (Systèmes Energétiques Insulaires), dédié à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, dont le besoin de financement est garanti par la péréquation tarifaire et financière, ne soit pas fragilisée par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF ;**

- **que plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé.**

Point N° 7 Divers

Personnel Communal

Monsieur le Maire informe :

- L'école maternelle accueille dans le cadre d'une reconversion professionnelle Madame POIRSON Murielle pour effectuer un stage de formation en préparation du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance. Le stage a démarré le 14 octobre et durera jusqu'au 17 mai 2022.
- En raison de l'arrêt maladie de Madame Delphine THUET, nous avons recruté Madame Mélodie CLEMENT pour assurer le remplacement temporaire au secrétariat de la mairie.

Banque alimentaire

Jocelyne SOURD, informe que la collecte nationale se déroulera les 26 et 27 novembre prochain. Comme 2020, il est proposé de rallonger à une semaine la collecte à Roderen, du 19 au 28 novembre et d'associer à nouveau l'épicerie « Au Bonheur de Val ». En effet la collecte 2020 a été très soutenue. Les habitants pourront déposer les colis en mairie durant les heures d'ouvertures, tout au long de la semaine d'action et à l'épicerie de Madame ZIMMERMANN Valérie. Il leur sera également proposé, de venir chercher les colis à leurs domiciles, en cas de difficultés de déplacement.

L'information sera diffusée dans le prochain Roderen-Info, sur le site de la commune et sur l'application PanneauPocket.

Hôpital de Thann - Motion

Monsieur le Marie fait lecture d'un courrier, adressé à la Mairie, par le Président de la Région Grand Est, concernant la motion de soutien à l'Hôpital de Thann prise par le Conseil Municipal le 18 mars 2021.

Mémorial des Aviateurs

Christophe KIPPELEN remercie Monsieur et Madame SPETZ, instigateurs du Mémorial des Aviateurs, pour leur investissement à l'organisation de la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu le 18 septembre. Celle-ci s'est bien déroulée avec une météo agréable, malgré l'annulation en dernière minute de la présence de Madame la Ministre déléguée à l'Insertion, qui a nécessité la modification du protocole et l'intervention du Préfet lors de la cérémonie.

Les associations Alsace-Ontario et Mémoire et Citoyenneté ont porté ce projet sans compter temps et efforts pour récolter des fonds et préparer cet événement militaire.

Monsieur le Maire remercie également le Conseil Municipal, le personnel communal, ainsi que le Corps des Sapeurs-Pompiers de Roderen pour leur participation au bon déroulement de cette cérémonie.

L'association Alsace-Ontario a réalisé un recueil photographique couvrant l'inauguration du samedi 18 septembre du Mémorial des Aviateurs Français et Alliés en vente au tarif de 12 €.

Service Civique

Christophe KIPPELEN informe que dans le cadre du Service Civique, l'Education Nationale propose des missions dans les écoles. L'école de Roderen s'est portée volontaire et est en attente de la réponse de l'Académie. L'école de Bourbach-le-Bas bénéficie déjà d'un contrat Service Civique.

Conseil Municipal des Jeunes

Les enfants du CMJ de Roderen ont apporté leur contribution à la préparation de la cérémonie de l'inauguration du Mémorial des Aviateurs en confectionnant des maquettes d'avions. Emmanuelle RUFF, Stéphanie HALLER et Margaux LAJEANNIERE ont accompagné cette activité.

D'autres activités sont programmées :

- La fabrication des cartes de vœux destinées aux aînés du village,
- La visite de la ferme WITTMER/ZUSSY avec fabrication et dégustation de fromages,
- La visite de la caserne des sapeurs-Pompiers de Roderen,
- La décoration des sapins de Noël.

Ecoles et Périscolaire

Emmanuelle RUFF présente un document relatant la répartition des élèves dans les classes des écoles de Roderen et de Bourbach-le-Bas pour cette année scolaire.

Il est également fait état du nombre d'enfants accueillis au périscolaire à Roderen qui est géré par le Centre Socio Culturel de Thann. Cela concerne les enfants des RPI Leimbach/Rammersmatt et Roderen/Bourbach-le-Bas.

Emmanuelle RUFF donne un aperçu du conseil d'école qui a eu lieu le lundi 18 octobre. Des activités proposées par l'AOS sont programmées. Les classes élémentaires iront à la piscine de novembre à mai. Les élèves pourront passer le permis vélo et obtenir un diplôme de bonne pratique du vélo et en tant que piéton grâce à une formation donnée par les gendarmes et qui consiste notamment à sensibiliser les enfants aux incivilités.

Un sujet sensible a été évoqué, les comportements des enfants dans le bus scolaire reliant les deux communes.

L'association des parents d'élèves RoBas des Bois organise une tombola afin de faire profiter les enfants des lots qui avaient été acquis pour la kermesse et qui n'a pu avoir lieu en raison de la Covid.

Emmanuelle RUFF informe également que l'ADAUHR présentera lundi 25 octobre le bilan de l'étude des équipements scolaires et périscolaires menée pour les communes de Rammersmatt, Leimbach, Bourbach-le-Bas et Roderen.

Convention Territoriale Globale

Ce jour, se sont réunis, la société ACOLADE, qui est missionnée par la Communauté de Communes pour diriger un projet de territoire et le comité technique. Ils ont rassemblé les éléments présentés par chaque comité. L'analyse des besoins des habitants, des associations et d'autres acteurs fait ressortir 4 priorités du territoire :

1. L'enfance de 0 à 25 ans, chaque famille doit avoir le choix du mode de garde suivant ses besoins propres et sa situation familiale.
2. La santé, chaque habitant doit avoir accès aux soins de proximité.
3. Le logement, approprié pour chaque catégorie de personne.
4. La mobilité.

La prochaine réunion développera les projets.

Budget

Eric SOENEN informe que les comptes de la commune ne relèvent rien de particulier, le budget est respecté.

Le versement de la vente d'un des terrains, rue des Collines a été enregistré. Au niveau des dépenses, il y a une ligne qui ressort, c'est le compte fioul. Le remplissage des citernes de l'Ecole Maternelle-Bibliothèque, l'Ecole Elémentaire et la Mairie au prix au litre de 0,90 € en octobre contre 0,64 € en 2020, représente un total de plus de 8 800 € pour les 3 citernes.

Informatique

A l'Ecole Elémentaire les tableaux interactifs, installés cet été, fonctionnent et nous attendons le versement de la subvention de l'éducation nationale.

On dénombre 130 abonnés à l'application PanneauPoket. Nous proposerons cet outil aux associations de la commune pour communiquer aux habitants leurs manifestations ou autres informations.

Réseau téléphonie mobile

Pour répondre aux interrogations de certains habitants concernant la couverture mobile à Roderen, l'antenne appartient à l'opérateur Orange. Les autres opérateurs (Free, Bouygues et SFR) doivent trouver un accord avec Orange pour installer leurs équipements sur l'antenne existante.

Eclairage public

Pour donner suite à l'extinction de l'éclairage public, nous constatons déjà une baisse conséquente de la consommation d'énergie. Grâce aux compteurs Linky nous allons pouvoir obtenir des relevés précis et pourront éventuellement prévoir d'autres actions pour réduire la pollution nocturne et en même temps réduire les dépenses d'énergie.

Commune Nature

Béatrice TESTUD informe que la commune a été auditée le 05 août 2021 par l'agence Certipaq mandatée par la Région Grand Est sur nos pratiques de gestion de d'entretien de nos espaces publics.

Nous n'avons pas encore eu le rapport d'audit, mais nous pouvons être confiant. La commune obtiendra certainement une ou deux Libellules supplémentaires.

Maisons fleuries

Le palmarès des Maisons fleuries a été dévoilé dans le dernier Roderen-Infos. Cette année nous pourrons organiser la remise des prix vendredi 19 novembre. Seront également accueilli les nouveaux habitants, qui pourront rencontrer les représentants des associations de Roderen.

Décorations d'automne

Nous planterons des pensées dans les massifs et jardinières. En prévision du printemps, des bulbes seront prochainement planter dans différentes parcelles, notamment le long de la route de Guewenheim et au cimetière.

Décorations de Noël

Les couleurs retenues par l'Office du Tourisme pour la décoration du sapin du marché de Noël de Thann sont le bleu nuit, l'or et l'argent. Les mêmes couleurs orneront le sapin de la mairie. La commission communale fleurissement-décorations soutenue par les bénévoles travaillent à la fabrication des décors sur le thème des étoiles.

Travaux

Marc WILLEMANN rapporte les travaux effectués ou à venir :

- Le parquet de la classe de M. OMEYER a été rénové cet été.
- Les voiries entre la rue du Moulin et la rue de Rammersmatt, et entre la rue du Kattenbach et la rue des Chênes, ainsi que le chemin communal entre les propriétés Hattenberger et Lemblé sont en passe d'être achevés. L'enrobé devrait être posé début novembre sur les secteurs concernés.
- Les travaux de la rue du Gigel débiteront en 2022, lorsque les travaux des riverains, qui ont souhaité se raccorder au réseau eau seront terminés.
- Après la réfection de la chaussée de la Grand'Rue, effectuée par la Collectivité Européenne d'Alsace, le marquage au sol est programmé. Un nouveau passage piéton sera ajouté devant l'école élémentaire, pour plus de sécurité lors des sorties des classes et le stationnement des bus scolaires.
- La benne à verre a été déplacée vers le parking du plateau sportif.
- La passerelle en bois de la zone de loisirs a été remplacée par l'entreprise Klein de Rammersmatt.
- Suite à un problème d'écoulement d'eau lors de fortes pluies au croisement de la route de Guewenheim et du Chemin d'Aspach, Suez avait détecté dans la buse reliant les fossés et le ruisseau, un amas de pierre. Un camion aspirateur est intervenu ce jour, sans résultat. Il sera nécessaire d'ouvrir la canalisation pour effectuer les travaux, car le risque d'inondation reste présent.

Stéphanie HALLER signale que pendant les travaux de terrassement entre les rues des Vignes et des Collines, le lampadaire à l'entrée de la rue des Collines a été endommagé par un camion de chantier et n'a pas encore été réparé.

Christophe KIPPELEN le signalera à nouveau à la Communauté de Communes.

Jean-Sébastien INEICH signale un dépôt sauvage de plaques de fibrociment au lieu-dit Langkehr. Il informe également que les tables en bois de la zone de loisirs sont très abimées, il faudra prévoir leur remplacement.

Ruisseau

Le Maire informe que le 20 octobre ont été signalé des poissons morts dans le ruisseau depuis le pont au croisement de la route Thann. M. Joseph SIRY, le garde-pêche a constaté la pollution et fait un signalement à la Brigade Verte et à la Gendarmerie. Des prélèvements ont été effectués pour en analyser la cause.

Christophe KIPPELEN explique que les habitations sont toutes raccordées aux réseaux d'assainissement, mais qu'il est possible que suite à des travaux effectués par des privés qu'un produit polluant ai pu s'écouler sur le sol et amené vers le ruisseau par les pluies.

Consommation eau potable

A la suite du relevé des compteurs d'eau, SUEZ, distributeur de l'eau, signale une consommation anormale dans les établissements scolaires. Une vérification a été faite par Régis MAÎTRE, qui n'a constaté aucune fuite sur le réseau. L'explication la plus plausible provient du protocole sanitaire renforcé, imposé dans tous les établissements scolaires en raison du virus de la Covid. En effet ce protocole exige le lavage des mains des élèves plusieurs fois par jour.

Il signale également qu'il est nécessaire de remplacer la jauge de la citerne de fioul à l'école maternelle.

Commission développement durable

Lucile ZUSSY informe que les membres de la commission travaillent au projet d'un marché de producteurs à Roderen. Il s'agirait d'un marché de printemps qui aura certainement lieu au mois d'avril. Ils souhaitent accueillir des producteurs locaux, qui pour certains ont déjà leurs produits à la vente à l'épicerie du village. Cela permettra aux habitants de les rencontrer.

Le Maire a fait part d'une proposition des chasseurs qui souhaitent la réimplantation de haies vives dans certaines zones pour favoriser la biodiversité. Reste à trouver le site favorable pour réaliser ce projet.

Pistes cyclables

Jocelyne SOURD explique que le 30 août à la CCTC et dans le cadre du projet de création de pistes cyclables s'est réuni un groupe de travail, composé d'élus et de membres de l'association Cadres Thur Doller. Ils ont travaillé sur le projet du tracé des pistes proposées par les communes.

Le tracé des pistes Roderen-Thann et d'Aspach-Thann ont été retenus pour intégrer les études prévues en 2022.

Pays Thur Doller

Jocelyne SOURD informe que la commission environnement du Pays Thur Doller a repris ses ateliers sur : le plan climat, la qualité de l'air, la mobilité, l'habitat, les entreprises.

Un bureau d'études se chargera de mener ces dossiers.

Espaces sans tabac

Le Maire informe que dans le cadre de la campagne « Espace sans tabac » de la Ligue contre le cancer, il a été décidé de créer des espaces dans les lieux que fréquentent les enfants, afin de ne pas leur donner un mauvais exemple. Les lieux retenus sont la zone de loisirs et les abords des écoles. Des panneaux pour identifier ces zones seront prochainement installés.

Sapeurs-Pompiers de Roderen

Samedi 16 octobre a enfin pu avoir lieu la cérémonie officielle de passation de commandement entre le Chef de Corps Denis GERTHOFFER et Thomas OSWALD. Ont également été remis à plusieurs pompiers du CPI de Roderen, les galons pour changement de grade.

Étaient présents la Conseillère d'Alsace, Annick LUTTENBACHER, le Conseiller d'Alsace et Député Raphaël SCHELLENBERGER, Gilbert STOECKEL, Maire de Thann. Monsieur

le Maire remercie Thomas OSWALD qui en collaboration avec le SIS 68 ont organisé la cérémonie et la municipalité pour la préparation du vin d'honneur.

Vœux du Maire 2022

La date du 9 janvier 2022 est inscrite au calendrier pour souhaiter les vœux 2022 aux habitants de Roderen, mais Christophe KIPPELEN propose de surveiller l'évolution de la pandémie pour arrêter cette date.

Demandes de travaux

Déclarations Préalables – Permis de Construire						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
21/05/21	DP 06827921F0025	Mme LANG WITTMER Dominique	16, rue du Neuberg	Ravalement de façades et isolation extérieure		03/06/2021
08/06/21	DP 06827921F0026	M. SCHNEBELEN Gaston	4, rue du Mühlberg	Ravalement de façades		08/06/2021
28/06/21	PD 06827921F0002	M. ZIMMERMANN Xavier	3, rue des Forgerons	Démolition d'une dépendance		02/07/2021
30/06/21	PC 06827921F0002	M. FISCHER Jean-Georges	15, route de Thann	Construction d'une maison d'habitation	211.29 m ²	17/08/2021
06/07/21	DP 06827921F0027	M. HOFFNER Emmanuel	49, rue de Rammersmatt	Mise en place d'un carport	16 m ²	21/07/2021
07/07/21	PC 06827921F0003	SCI DU VALLON	Chemin rural dit Niederscharmeyen weg	Construction d'une maison d'habitation et restaurant type ferme auberge	375 m ²	
28/07/21	DP 06827921F0028	M. CHOMIK David	27, rue de Rammersmatt	Ravalement de façades		04/08/2021
27/08/21	DP 06827921F0029	M. KOELL Valentin	9, route de Thann	Isolation ext , ravalement de façades, modif menuiseries ext		16/09/2021
27/08/21	DP 06827921F0030	M. NGOMBI Pitchou	12, Grand Rue	Isolation extérieure, ravalement de façades		16/09/2021
03/09/21	DP 06827921F0031	M. HAUACKER Eric	10, rue des Pâturages	Construction d'abris de jardin	10.22 m ²	16/09/2021
07/09/21	DP 06827921F0032	Mme KUBLER Karine	4, rue des Jardins	Couverture terrasse (pergola)		16/09/2021
08/09/21	DP 06827921F0033	M. SCHEIDECKER Xavier	41, rue du Ruisseau	Mise en place de 2 fenêtres de toit et tubage inox en façade		16/09/2021
10/09/21	DP 06827921F0034	Mme GAUGLER Margaux	63, rue du Ruisseau	Construction nouvelle clôture		20/09/2021
10/09/21	DP 06827921F0035	M. BEURETER Paul	4, rue Saint-Laurent	Transformation pergola en véranda	21 m ²	17/09/2021

13/09/21	PC 06827921F0004	M. PARMENTIER Teddy	6, rue du Neuberg	Construction d'une maison d'habitation	211.13 m2	
06/10/21	DP 06827921F0036	M. SCHNEBELEN Bertrand	2, rue du Mühlberg	Remplacement menuiseries extérieures	0 m2	18/10/2021
13/10/21	DP 06827921F0037	M. KOEHL Jean- Gérard	10, route de Guewenheim	Remplacement tuiles	0 m2	
19/10/21	DP 06827921F0038	M. GAIBLE Kevin	63 rue de Rammersmatt	Ravalement façades/rempl tuiles/ menuiseries ext	0 m2	

Calendrier

- Dimanche 7 novembre : Emmanuelle RUFF se rendra à Joigny pour les célébrations en mémoire du 1^{er} RVY.
- Jeudi 11 novembre : Loto du FCR73 à Willer sur Thur.
Cérémonie de l'Armistice 14-18.
- Dimanche 14 novembre : livraison par l'ARER du repas d'automne.
- Vendredi 19 novembre : cérémonie des Maisons fleuries.
- Dimanche 5 décembre : livraison par la municipalité du repas de Noël aux aînés du village.
- Mercredi 8 décembre : réunion des associations.
- Dimanche 09 janvier : les vœux du maire 2022 (à confirmer).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h35.